











Bordereau de signature

2018/N°066 Adhésion au groupement de commande technique régional

Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	18/12/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	18/12/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	18/12/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna Identity Plus CA, valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	18/12/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçue (Date: 2018-12-18)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques :

- Date de publication : mardi 18 décembre 2018 (2018-12-18)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit du mois de décembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND,
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 12 décembre 2018

RAPPORT N°066/BUR – 12/18

OBJET : Désignation du coordonnateur du marché véhicules opéré par le groupement de commandes inter- SDIS Occitanie

Les SDIS d'Occitanie ont constitué un groupement de commandes afin d'optimiser leurs achats dans les domaines présentant des caractéristiques susceptibles, par des achats groupés, d'accroître le nombre et le rapport qualité/prix des offres reçues.

L'actuelle convention a été signée en février 2017, il convient aujourd'hui de désigner pour le marché véhicules, le SDIS coordonnateur du groupement de commandes.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

> de valider le SDIS de Haute-Garonne (SDIS31) comme coordonnateur du groupement de commandes du marché véhicules.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

Date de publication : 18/12/2018

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 18/12/2018